

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.



Table de matières

| | |
|--|---|
| 1. État des lieux | 2 |
| 2. Généralités | 2 |
| 3. Règles de conduite & les titres d'accès | 3 |
| 4. Education & travail | 4 |
| 5. Commerce de détail & professions de contact | 5 |
| 6. Gastronomie, culture et loisirs | 5 |
| 7. Frontières | 6 |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|---|---|--|
| 1. État des lieux | | |
| <p>Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (https://www.rivm.nl/)</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/)</p> | <p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web L'Institut Robert Koch (https://www.rki.de/);</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://corona.rki.de/)</p> | <p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du Sciensano (https://covid-19.sciensano.be/)</p> <p>Ou consultez le moniteur (régional) belge COVID-19 (https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html)</p> |
| 2. Généralités | | |
| <p>À partir du 1er décembre 2020, la loi sur les mesures temporaires de la Corona s'appliquera. Cela signifie que les pouvoirs reviennent aux maires des municipalités et qu'il y a un contrôle parlementaire</p> <p>À partir du 25 septembre 2021, un seul niveau de risque s'applique à l'ensemble du pays. A partir de cette date, beaucoup est ouvert avec la carte d'accès Corona. Le maire détermine si des mesures supplémentaires s'appliquent dans une municipalité.</p> <p>Le 25 septembre, la dernière étape du <u>plan par étapes</u> est entrée en vigueur. Les 2 et 12 novembre, des mesures plus strictes ont de nouveau été déclarées, avec un confinement léger pendant 3 semaines à partir du 13 novembre et une forte utilisation de la carte d'accès Corona. Le 3 décembre, une nouvelle évaluation suivra, avec une législation en préparation pour une utilisation plus large de la carte d'accès corona et offrant le choix entre 2G (guéri ou vacciné) et 3G.</p> | <p>Avec la modification de l'Infektionsschutzgesetz à partir du 15 septembre, ce n'est plus le nombre de nouvelles infections pour 100 000 habitants par 7 jours qui est déterminant pour les mesures, mais l'incidence sur 7 jours du nombre d'admissions à l'hôpital, du taux d'occupation des soins intensifs et du nombre de vaccinations.</p> <p>En Allemagne, les règles principales suivantes s'appliquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règle 3G= Genesen, geimpft oder Getestet (Guéri, vacciné ou testé) ; - AHA+L=Abstand einhalten, Hygieneregeln beachten und im Alltag Maske tragen + Lüften (Garder ses distances, respecter les règles d'hygiène, porter un masque au quotidien, airing). <p>En outre, la règle 2G (Geimpft of Genesen) a été décidée par les ministres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hospitalisation de 3 pour 100 000 habitants : 2G pour les loisirs, la culture et les sports et les professions de contact. | <p>Au niveau régional, le niveau de risque est déterminé sur la base du nombre d'infections pour 100 000 habitants au cours des 14 derniers jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'alarme : pas d'infections - Phase de pré-alarme : 1 à 14 infections - Niveau d'alerte 1 : entre 15 et 30 infections - Niveau d'alerte 2 : entre 31 et 50 infections - Niveau d'alerte 3 : entre 51 et 100 infections - Niveau d'alerte 4 : plus de 100 infections <p>Des mesures fédérales supplémentaires s'appliquent aux niveaux d'alerte 3 et 4.</p> <p>La Belgique se trouve à partir de 23 octobre au niveau de vigilance 4.</p> <p>La quatrième étape du plan d'été est entrée en vigueur le 1er septembre. De nombreuses <u>restrictions</u> ont été levées avec cette étape. Le 26 octobre, les mesures de lutte contre la "vague d'automne" ont été renforcées.</p> |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Hospitalisation de 6 personnes pour 100 000 habitants : la règle 2G plus s'applique ; les personnes guéries et/ou vaccinées doivent également présenter un test négatif pour les sites présentant un risque accru d'infection. - Hospitalisation de 9 ou plus pour 100 000 habitants : mesures supplémentaires et restrictions de contact. <p>Depuis le 24 novembre, cela a été mis en œuvre dans l'ordonnance NRW et est donc valable. Pour les mesures, la Hospitalisierungsinzidenz est normative.</p> | <p>Bien que la fin de la phase fédérale soit en cours de préparation, le gouvernement fédéral a décidé de déclarer une urgence épidémique pour une durée maximale de trois mois. Les différents États peuvent donc prendre des mesures plus strictes.</p> <p>Le 17 novembre, le Comité de concertation s'est réuni et a annoncé un certain nombre de mesures supplémentaires, notamment une exigence plus large en matière de porter le masque buccal, à compter du 20 novembre. Ces mesures s'appliqueront jusqu'au 28 janvier 2022. Le comité de concertation se réunira à nouveau au début du mois de janvier 2022.</p> |
| <h3>3. Règles de conduite & les titres d'accès</h3> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Règle de la distance de 1,5 mètre, sauf si une carte d'accès Corona est valable pour un endroit particulier. - À partir du 6 novembre, l'obligation de porter un masque buccal s'appliquera à tous les lieux publics intérieurs ou couverts où une carte d'accès corona n'est pas utilisée, tels que les supermarchés, les parcs d'attractions, les professions de contact et les établissements d'enseignement. Dans les transports publics et les aéroports, l'obligation de porter un masque buccal reste en vigueur. - Recevez jusqu'à 4 invités par jour à votre domicile - Vous entrez en quarantaine avec un colocataire infecté, même si vous avez été vacciné. | <ul style="list-style-type: none"> - Règle de la distance de 1,5 mètre. Il n'est pas nécessaire de maintenir la distance dans certains établissements grâce à l'application CovPass. - Pas d'obligation de masque buccal en extérieur, mais recommandé si la distance de 1,5 m est difficile à garantir. - Masque obligatoire dans les zones intérieures <p>CovPass-app ou Corona-Warn-app La règle 3G (Guéri, Vacciné, Testé <48 heures PCR; test rapide <24 heures sites dits à haut risque <6 heures test rapide ou <48 heures PCR) s'applique à l'accès aux événements et aux installations non récréatives. La règle 2G s'applique au secteur culturel et récréatif, ainsi qu'aux professions de contact (à l'exception des professions médicales et de la coiffure) et aux centres de soins.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Obligation de respecter la distance de 1,5 m - Les masques buccaux sont obligatoires dans les espaces fermés des transports publics, dans les professions de contact médical et non médical, dans les établissements de santé, dans la gastronomie, lors de manifestations intérieures et extérieures, dans les magasins et les centres commerciaux, dans les espaces accessibles au public des entreprises et des administrations, dans les bâtiments publics, dans les bibliothèques, les ludothèques et les médiathèques, dans les espaces accessibles au public appartenant aux secteurs culturel, festif, sportif, récréatif et événementiel, dans les centres de fitness et dans les lieux de culte. - Le port d'un masque buccal est obligatoire dès l'âge de 10 ans. |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|---|---|---|
| <p>Titre d'accès Corona Le billet corona (Guéri, Vacciné, Testé <24 heures) est obligatoire (dès l'âge de 13 ans) pour l'accès à presque tous les établissements de restauration, de loisirs et de sport à l'exception des activités de jeunesse organisées pour les enfants jusqu'à 18 ans et les sports de plein air.</p> | <p>La règle 2G-plus (vacciné ou guéri et testé récemment <24 heures test rapide antigène ou <48 heures PCR) s'applique aux lieux à haut risque d'infection : clubs, événements dansants, etc.</p> <p>Les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans sont exclus de 2G et 2G-plus.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Il est fortement recommandé de limiter les contacts sociaux et de faire en sorte que ces contacts aient lieu de préférence à l'extérieur. <p>Covid Safe Ticket (CST)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Preuve de guérison, vaccination complète ou test négatif (PCR <48 heures ; test rapide antigène <24 heures) - La CST a déjà été introduite pour les événements publics et les salles de danse. À partir du 1er novembre, les régions vont l'introduire pour les restaurants et les centres de fitness. - À partir du 20 novembre, le port d'un masque buccal sera également obligatoire dans les lieux où la CST est requise. - Pour les discothèques et les salles de danse qui ne veulent pas appliquer le masque buccal obligatoire, les visiteurs doivent effectuer un auto-test sur place, en plus de présenter la CST. |
| <p>4. Education & travail</p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Un conseil urgent sur le travail à domicile s'applique, sauf en cas de nécessité absolue. - L'éducation est entièrement physique. Toutefois, une taille maximale de groupe de 75 personnes s'applique à l'enseignement supérieur. | <ul style="list-style-type: none"> - Le travail à domicile est recommandé dans la mesure du possible, l'employeur doit proposer un test en cas de présence. - L'éducation est entièrement physique - La règle de la 3G s'applique sur le lieu de travail et dans les écoles et établissements de formation. Des tests scolaires sont obligatoires et sont considérés comme des tests valables. | <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation est entièrement physique - À partir du 20 novembre, le télétravail sera obligatoire dans le secteur privé et dans toutes les administrations publiques, sauf si la nature de l'emploi ou sa continuité le rend impossible. - Jusqu'au 13 décembre, 1 jour de retour au maximum, puis 2 au maximum - À la demande du Comité de concertation, les ministres |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|--|---|--|
| | | régionaux de l'Éducation et du Travail devraient veiller à l'introduction accélérée de compteurs de CO2 dans toutes les salles des écoles et des entreprises où se rassemblent un grand nombre de personnes. |
| 5. Commerce de détail & professions de contact | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Pour les commerces et services non essentiels, tels que les magasins de vêtements et les salons de coiffure, l'heure de fermeture est fixée à partir de 18 heures ; - Les magasins essentiels ferment de 20h00 à 06h00 ; - Le port d'un masque buccal est obligatoire. | <ul style="list-style-type: none"> - Obligation de porter un masque buccal à l'intérieur ; - Règle 3G pour la coiffure, règle 2G pour les autres professions à contact non médical, 2G-plus s'applique aux bordels ; - Pas de règle 3G pour les magasins. | Aucune restriction sauf l'obligation de porter un masque buccal à l'intérieur et aux centres commerciaux. |
| 6. Gastronomie, culture et loisirs | | |
| <p>Le secteur de la restauration, de la culture et des loisirs est ouvert. Le titre d'entrée Corona s'applique à de nombreux lieux : établissements de restauration, événements (de flux), art et culture organisés et sports à partir de 18 ans (y compris les gymnases), lieux culturels (de flux). En plus du titre d'entrée corona, les éléments suivants s'appliquent.</p> <p>Restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture obligatoire à 20h00 pour le secteur de la restauration, à 18h00 pour les événements. Cela ne s'applique pas aux spectacles artistiques et culturels. - Dans le secteur de la gastronomie, le billet d'entrée corona et un siège fixe s'appliquent. Ceci s'applique également aux événements, avec un maximum de 1250 personnes par salle. | <p>Le secteur de la restauration, de la culture et des loisirs est totalement ouvert. Cependant, le port d'un masque buccal est souvent obligatoire (sauf si vous avez un siège fixe) et la règle 2G, ainsi en est-il des marchés de Noël et des autres marchés. Cela s'applique également aux sports, sauf pour les athlètes professionnels (test PCR également possible). Pour les clubs, les discothèques, les événements dansants et les carnivals, etc., la règle 2G-plus s'applique.</p> | <p>La gastronomie, la culture et les loisirs sont totalement ouverts. Toutefois, l'obligation de porter un masque buccal dans les zones intérieures ainsi que dans les lieux où la CST est obligatoire. Pour les événements, le port d'un masque buccal à l'extérieur est également obligatoire.</p> <p>La CST s'appliquera également aux établissements de restauration et aux centres de fitness à partir du 1er novembre.</p> |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|--|---|--|
| - Le public est interdit dans les sports | | |
| 7. Frontières | | |
| L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne. | | |
| <p>Des conseils aux voyageurs spécifiques à chaque pays s'appliquent ; à conseiller sur Nederlandwereldwijd.nl (vert, jaune, orange, rouge). A partir du 27 juillet, la plupart des pays sont jaunes. L'orange ne sera utilisé que pour les pays où la propagation des (nouvelles) variantes du virus est élevée. La Belgique et l'Allemagne sont actuellement en jaune (attention : mais les déplacements non urgents sont possibles).</p> <p>Les mesures relatives aux voyages ont été réajustées à partir du 1er juillet afin de les rendre conformes aux recommandations du Conseil européen. À partir de ce moment, le certificat COVID de l'UE s'applique également à l'utilisation. À partir du 1er juin 2021, la loi sur la quarantaine obligatoire s'appliquera aux voyageurs. Un règlement ministériel fixera les détails de ces règles. Cette loi fait une distinction entre les zones à haut risque (>200/100 000/14 jours, à partir du 1^{er} juillet >200), les zones à très haut risque (>500/100 000/14 jours) et les zones à risque exceptionnel (circulation de variantes du virus ou autres considérations qualitatives). Les pays "jaunes" sont des zones à haut risque, qui font l'objet de tests obligatoires, de vaccination ou de guérison.</p> <p><i>Pour les zones vertes:</i></p> | <p>Les voyages non urgents ne soient déconseillés que dans les zones à haute incidence et à variabilité virale. La Belgique et les Pays-Bas sont des zones à haut risque.</p> <p>À partir du 1er août, une distinction sera faite entre les zones à haut risque (par exemple, >100/100 000/7 jours) et les zones de variants du virus (circulation des variants du virus significativement plus élevé qu'en Allemagne). La Belgique et les Pays-Bas ne sont pas classés parmi les zones à haut risque.</p> <p>Les règles d'entrée en République fédérale d'Allemagne ont été fixées au niveau fédéral avec effet au 13 mai par le Corona-EinreiseV et les dispositions suivantes s'appliquent : À partir du 1er mars, les voyageurs entrants recevront un "SMS Corona" du Bund avec un rappel des règles.</p> <p><i>Pour les zones non à risque :</i> Aucune obligation de déclaration via Einreiseanmeldung ou obligation de quarantaine.</p> <p><u>Obligation de preuve</u> À partir du 1er août, une preuve est exigée à l'arrivée : vaccination complète (+14 jours), preuve de guérison ou test négatif récent (PCR : max. 72 heures ; antigène : max. 48 heures). Les conditions des</p> | <p>Des conseils spécifiques à chaque pays s'appliquent. Les voyages vers les pays hors de l'UE restent fortement déconseillés. Les pays de l'UE sont codés par couleur. L'Allemagne et les Pays-Bas sont rouges.</p> <p>Le 19 juillet, il a été annoncé que les contrôles seraient renforcés et qu'une procédure plus stricte serait introduite pour les voyageurs en provenance des pays de l'UE/Schengen où circulent des variantes dangereuses du virus, indépendamment du code couleur. Lorsqu'ils reviennent d'une zone à haut risque de l'UE, les voyageurs devront être entièrement vaccinés ou, en plus d'un test PCR le premier jour, effectuer un test PCR le septième jour. Actuellement, cela ne s'applique à aucun pays.</p> <p>PLF : Toute personne arrivant en Belgique par avion ou par bateau doit remplir le formulaire de localisation des passagers de la santé publique en ligne (https://travel.info-coronavirus.be/de/public-health-passenger-locator-form). Le code QR reçu doit être indiqué lors de l'enregistrement.</p> <p>Les personnes arrivant en Belgique par un autre moyen de transport (bus, voiture, train, etc.) doivent remplir le formulaire PLF si elles ont passé plus de 48 heures à l'étranger</p> |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|--|--|---|
| <p>Aucune recommandation de quarantaine et aucun test négatif obligatoire. Aucun certificat COVID n'est requis non plus. Toutefois, il est recommandé de faire un self-test à son retour de l'étranger.</p> <p><i>Pour les zones jaunes (Belgique & Allemagne) s'applique :</i></p> <p><u>Quarantaine et enregistrement</u> Aucune obligation de quarantaine ou de notification</p> <p><u>Preuve de test négatif</u> Il est fortement recommandé à tous les voyageurs d'effectuer un test au GGD ou un self-test après leur arrivée aux Pays-Bas, le jour 2 et le jour 5. Il ne s'agit pas d'une obligation.</p> <p>Les voyageurs à destination des Pays-Bas doivent avoir un résultat négatif au test NAAT avant leur arrivée.</p> <p>Le test doit dater de moins de 48 heures au moment de l'arrivée. Un test rapide d'antigène datant de 24 heures au maximum est également autorisé. Le résultat négatif du test doit être rédigé en NL, EN, DE, FR, IT, PT, SP et doit également contenir les données personnelles et le logo ou la référence d'un médecin ou d'un institut.</p> <p>En cas de voyage avec un transporteur, ce dernier doit le vérifier.</p> <p><i>Exceptions à l'obligation de test (entre autres) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un séjour aux Pays-Bas de moins de 12 heures, si le passager n'a pas voyagé avec un moyen de transport commercial de passagers ; | <p>tests peuvent être consultées sur le site web du RKI.</p> <p><u>Exceptions à l'obligation de preuve :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transit sans s'arrêter ; - Les personnes qui n'ont fait que traverser une zone à risque ; - Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes traversant la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ; - Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ; - Personnel de transport (de marchandises et de personnes) ; - Forces étrangères ; - Pour les séjours de moins de 72 heures pour les visites de parents au premier degré, de partenaires ou de co-parents. Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. <p><i>Pour les zones à haute risque (La Belgique et les Pays-Bas) ou les zones de mutation virale.</i></p> <p><u>Obligation de déclaration</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à forte incidence ou à variante virale au cours des dix derniers jours doivent s'inscrire avant leur arrivée sur Einreiseanmeldung.de (www.einreiseanmeldung.de). Les personnes qui ont été entièrement vaccinées ou qui se sont récemment remises du COVID-19 doivent également s'inscrire.</p> <p><u>Obligation de quarantaine</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à haute incidence au</p> | <p>et souhaitent rester en Belgique plus de 48 heures.</p> <p>Les passagers âgés de moins de 16 ans peuvent voyager avec le formulaire d'adulte accompagnant, à condition qu'ils voyagent avec l'adulte accompagnant.</p> <p><u>Retour en tant que résident après avoir résidé à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour des zones verte ou orange) :Aucune obligation de mise en quarantaine ou de test. Remarque : le statut d'une zone peut changer à tout moment pendant votre séjour. - Retour des zones rouges (NL & RNW) : Avec un certificat corona numérique avec une vaccination complète (+ 2 semaines), un test PCR négatif récent (< 72 heures) ou un certificat de guérison sans quarantaine. Pas non plus pour ceux qui se font tester avec un test PCR le premier ou le deuxième jour après leur arrivée (à l'exception des enfants de moins de 12 ans). Les exceptions pour le court séjour de <48 heures, les travailleurs/étudiants frontaliers, la coparentalité et le transport restent valables. - Retour d'une zone à très haut risque (« variantes préoccupantes »): Quarantaine obligatoire de 10 jours avec test PCR au premier et au septième jour, également pour les personnes entièrement vaccinées ou ayant déjà effectué un test négatif dans le pays. <p><u>Arrivée en Belgique en tant que non-résident :</u></p> |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Une personne qui se trouve dans une zone à haut risque depuis moins de 12 heures ; - Travailleurs frontaliers, -étudiants - Personnes jusqu'à 12 ans ; - Le personnel de transport (personnes et marchandises) ; - Le personnel de transport (personnes et marchandises) ; - Les voyageurs munis d'un ordre de mission de NATO ; - Passagers utilisant le transport régional transfrontalier de passagers ; - Les personnes utilisant le transport commercial de passagers et dont la destination finale n'est pas les Pays-Bas, et qui ne quittent pas la station de transfert. - À partir du 1er juillet : les voyageurs munis d'une preuve de vaccination (via le certificat ou non) et les voyageurs de l'UE munis d'une preuve de guérison (via le certificat ou non). <p><i>Pour les zones à risque très élevé et les zones à risque exceptionnellement élevé :</i></p> <p><u>Quarantaine et enregistrement</u> Pour les voyageurs en provenance de zones à très haut risque et de zones à risque exceptionnel, une obligation légale de quarantaine de 10 jours s'applique à l'arrivée aux Pays-Bas. Une déclaration de quarantaine numérique ou papier doit être remplie avant l'arrivée aux Pays-Bas et présentée à l'arrivée. Le transporteur, le cas échéant, doit le vérifier.</p> | <p>cours des dix derniers jours doivent, en principe, être directement mises en quarantaine pendant dix jours. Cela ne s'applique pas aux personnes qui peuvent présenter un certificat de vaccination valide ou une preuve de guérison récente du COVID-19. Il est possible de mettre fin à une quarantaine au bout de 5 jours avec un certificat de test négatif valide, qui peut être pris le cinquième jour. Il n'est pas possible de mettre fin à la quarantaine avant avec un test antérieur. Pour les voyageurs en provenance de zones à virus variable, il existe une exception de 14 jours de quarantaine et aucune possibilité de raccourcir cette période. Il n'y a pas non plus d'exception pour les personnes vaccinées.</p> <p><u>Relevé de test négatif, carnet de vaccination ou preuve d'une guérison récente du COVID-19 :</u> En outre, les voyageurs en provenance de pays à haute incidence doivent être en mesure de présenter un résultat de test négatif aux autorités sanitaires dès leur arrivée (sauf pour les enfants de moins de 6 ans). Le cas échéant, la preuve de la vaccination ou de la guérison récente du COVID-19 est suffisante (voir "politique de test"). Cela s'applique également aux voyageurs par voie aérienne. Le certificat de test négatif peut dater de 48 heures maximum en cas d'utilisation d'un test rapide, de 72 heures maximum en cas d'utilisation d'un test PCR. Les conditions des tests peuvent être consultées sur le site web du RKI</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Arrivée en provenance des zones verte ou orange: Aucune obligation de mise en quarantaine ou de test. - Arrivée en provenance des zones rouges (RNW & les Pays-Bas) : Avec un certificat corona numérique avec une vaccination complète (+ 2 semaines), un test PCR négatif récent (< 72 heures) ou un certificat de guérison sans quarantaine. Les exceptions pour le court séjour de <48 heures, les travailleurs/étudiants frontaliers, la coparentalité et le transport restent valables. - Arrivée d'un pays hors de l'UE : Il faut être entièrement vacciné (+ 2 semaines) avec un vaccin approuvé par l'Europe et un test PCR le jour de l'arrivée. S'il est négatif, pas de quarantaine. - Arrivée en provenance d'une zone à très haut risque ("variantes préoccupantes") : Une interdiction d'entrée pour les non-Belges qui ne vivent pas en Belgique et qui se sont trouvés dans une zone à très haut risque à tout moment au cours des 14 derniers jours. Il existe une exception pour les voyages essentiels du personnel des transports et des diplomates. Ils doivent subir une quarantaine obligatoire de 10 jours avec un test PCR le premier et le septième jour. La quarantaine ne peut être interrompue que pour l'exécution de la raison essentielle. |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|--|--|---|
| <p>La quarantaine peut être raccourcie à 5 jours avec un test au cinquième jour, s'il est négatif.</p> <p><i>Exceptions à l'obligation de quarantaine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comme pour les zones à haut risque, voir ci-dessus. Y compris les travailleurs frontaliers, les étudiants, les séjours de <12 heures, la coparentalité, les traitements médicalement nécessaires, le personnel de transport. - Depuis le 22 septembre, les voyageurs entièrement vaccinés sont exemptés de quarantaine. - L'obligation de remplir la déclaration de quarantaine demeure et des preuves supplémentaires doivent être fournies. <p><u>Preuve de test négatif</u> Comme pour les voyageurs en provenance de zones à haut risque, les voyageurs en provenance de zones à très haut risque et de zones à risque exceptionnel doivent avoir un certificat de test TAAN négatif avant leur arrivée, ne datant pas de plus de 72 heures. À partir du 1er juillet, un test antigénique datant de moins de 48 heures sera également suffisant.</p> <p>En outre, les dispositions suivantes s'appliquent aux passagers voyageant par voie aérienne ou maritime à partir de zones à risque très élevé et de zones à risque exceptionnellement élevé : Les voyageurs doivent également présenter un résultat négatif à un test rapide en plus du test PCR négatif. Ce test rapide ne doit pas dépasser 24 heures (en raison de</p> | <p><u>Exceptions à l'obligation de notification et de quarantaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transit sans s'arrêter ; - Les personnes qui n'ont fait que transiter par une zone à risque ; - Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes qui franchissent la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ; - Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ; - Personnel de transport (de marchandises et de personnes). S'il s'agit d'une zone à virus, cela s'applique aux séjours d'une durée maximale de 72 heures ; - Les forces militaires étrangères (à l'exception des forces provenant des zones à virus) ; - Un séjour de moins de 72 heures pour les visites à la famille au premier degré, aux partenaires ou à la garde conjointe (à l'exception des visites en provenance de zones à variante virale). Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. (à l'exclusion des zones à virus). <p><u>Exceptions à l'obligation de test :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transporteurs séjournant en Allemagne pendant moins de 72 heures ; - Une exception à la règle principale s'applique aux travailleurs transfrontaliers et aux frontaliers, et autres personnes qui traversent fréquemment la frontière pour moins de 24 heures mais il est précisé qu'ils doivent effectuer un test au moins deux fois par semaine. | |

Aperçu des mesures pour le trafic frontalier dans l'Eurégion Meuse-Rhin (24-11-2021 – 12h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

| Zuid-Limburg (GRIP 0) | Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab) | Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale) |
|--|---|---|
| <p>difficultés pratiques, le délai a été prolongé de 4 à 24 heures) au moment de l'embarquement. Cette obligation est levée si le test PCR est effectué jusqu'à 12 heures avant le départ.</p> <p>Les mêmes exceptions à l'obligation de test s'appliquent que pour les zones à haut risque, voir ci-dessus.</p> <p>Par exception, l'obligation s'applique également aux détenteurs d'un certificat (preuve de vaccination ou de guérison), ce qui n'enlève rien à l'obligation de test.</p> <p>Il existe une interdiction générale de voyager en avion à travers un certain nombre de pays : https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/coronavirus-covid-19/reizen-en-vakantie/vliegverbod</p> | <p>- Cela limite la fréquence des tests à deux fois par semaine et permet, par exemple, un test après l'arrivée chez l'employeur.</p> | |

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés :

- <https://ec.europa.eu>
- <https://www.ecdc.europa.eu>
- <https://www.who.int>
- <https://www.rivm.nl>
- <https://www.vrzi.nl>
- <https://www.ggdzi.nl>
- <https://www.bundesregierung.de>
- <https://www.auswaertiges-amt.de>
- <https://www.land.nrw/corona>
- <https://rki.de>
- <https://www.kreis-heinsberg.de>
- <https://www.staedteregion-aachen.de>
- <http://www.aachen.de>
- <https://www.health.belgium.be>
- <https://www.info-coronavirus.be>
- <https://www.crisis-limburg.be>